

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/088/7.5

Feuillet n° 095

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 10 septembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	39
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT.

Suppléants : Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Arlette VERDIER, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Répartition des subventions aux associations dans le cadre de la convention SICC 2019

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

AR PREFECTURE

024-200041150-20190918-DE2019088-DE
Regu le 19/09/2019

VU la Convention 2019 « soutien aux initiatives culturelles concertées » signée entre le Département de la Dordogne et la Communauté de Communes, validée par délibération n° DE2019072 du 17 juin 2019.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de compléter la délibération du 17 juin 2019 avec la répartition des subventions versées par la Communauté de Communes aux associations conformément à la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la répartition des subventions versées par la Communauté de Communes conformément à la convention, soit :

Nom association	CP Ville	Subv CC
ITINERANCE CULTURELLE EN TERRASSONNAIS	24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	3 000 €
TRAVELLING	24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	1 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	24210 THENON	1 500 €
ASSOCIATION ART DE VIVRE	24390 TOURTOIRAC	700 €
HAUTEFORT NOTRE PATRIMOINE	24390 HAUTEFORT	100 €
LA CONCORDE TERRASSONNAISE	24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	250 €
COMITE D'ANIMATION SAINTE ORSE	24210 SAINTE ORSE	150 €
Association des amis de la collection d'harmonium de BARS	24210 THENON	150 €
Le Monde dans mon village	24210 SAINTE ORSE	900 €
Compagnie LE ROUGE IDEAL	24390 TOURTOIRAC	250 €
Association LES GRANDS ESPACES	24120 VILLAC	400 €
Association de VIVE VOIX	24200 SARLAT LA CANEDA	300 €
Association GYM D'ANS	24640 SAINTE EULALIE D'ANS	250 €
Association TEMPS JEUNES	24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	500 €
PACTE TOURTOIRAC	24390 TOURTOIRAC	1 500 €
Compagnie MAJE	24000 PERIGUEUX	250 €
Association ROULEZ JEUNESSE	24570 LE LARDIN SAINT LAZARE	250 €
ART CODA	24210 BARS	150 €
Association COQUELICOT	24210 BARS	150 €

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 19/09/2019

Le Président,

Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE
024-200041150-20190918-DE2019088-DE
Regu le 19/09/2019